

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réponse à la motion PS du 13 mars 2013

« Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La motion amendée et acceptée le 13 mars 2013 demande au Conseil communal: « *d'imaginer sous quelles formes des investissements permettraient à Val-de-Travers, à ses habitants et à ses entreprises d'augmenter leur indépendance énergétique* ».

1. Le cadre

Si notre lecture est exacte, la motion demande d'imaginer quels investissements, publics ou privés, permettraient d'aller vers une plus grande indépendance énergétique.

Nous sommes partis du principe que, malgré l'amendement du corps du texte, le titre restait pertinent et nous n'avons travaillé que sur la question de l'indépendance énergétique au travers de panneaux photovoltaïques, en excluant d'autres questions liées à l'indépendance énergétique, telles que l'énergie éolienne, le bio gaz et les éventuels gisements de gaz naturel.

2. Le contexte général

Il faut rappeler qu'au travers du réseau, tout un chacun a la possibilité d'acheter de l'énergie labellisée, par exemple à Val-de-Travers au travers du fournisseur d'énergie Groupe@, le label « courant vert » permet d'acheter toute ou partie de son énergie en provenance d'Hydroélectrique et de solaire.

3. La notion d'indépendance énergétique

Un élément important à rappeler est qu'en tout état de cause, à moins de mettre en œuvre des moyens de stockage complexes et coûteux, on ne peut pas véritablement parler d'indépendance énergétique puisqu'une grande partie de l'énergie consommée par les ménages l'est la nuit, aux heures où la production photovoltaïque est absente, et l'interconnexion avec un réseau de distribution est indispensable.

4. Les questions techniques

Au préalable il faut rappeler que tout un chacun est autorisé à produire de l'énergie avec des panneaux photovoltaïques pour sa propre consommation.

Les procédures de permis de construire concernant ces objets sont traitées avec la plus grande bienveillance par le dicastère du Développement Territorial, ainsi même dans les zones sensibles, nous avons jusqu'à présent trouvé des solutions pour ces implantations, tout en respectant les richesses de notre patrimoine construit.

Une étude a été réalisée pour l'entier du canton et chaque propriétaire pourra bientôt se rendre compte facilement du potentiel solaire du toit de ses bâtiments via le site de données géographiques cantonal, le SITN.

5. La question financière

Le problème principal vient du fait que l'énergie produite avec des panneaux photovoltaïques est beaucoup plus coûteuse que l'énergie disponible sur le réseau, d'où un conflit entre la sensibilité écologique et le coût de cet engagement.

Pour palier à cette problématique, des solutions existent déjà et sont mises en œuvre tant par la commune que par des investisseurs privés.

Parmi elles, l'aide fédérale au travers de la restitution au prix coûtant, RPC permet le rachat par la Confédération de l'énergie produite par des installations photovoltaïques au prix de revient, et non pas au prix du marché. Tout un chacun peut faire appel à cette aide, malheureusement, le grand succès de cette offre de subvention fédérale fait qu'aujourd'hui les délais pour l'obtention de cette aide sont très longs.

Il est en outre possible de combiner ce recours à la RPC avec la mise à disposition de surfaces pour un investisseur qui souhaite valoriser l'image positive obtenue par ces investissements compatibles avec le développement durable. Ainsi Val-de-Travers a mis à disposition de grandes surfaces lors de travaux de réfection de ses bâtiments, par exemple nous avons permis à une entreprise de couvrir le toit du collège de Longereuse et du bâtiment du Chauffage à distance de Couvet de panneaux solaires, et ceci en échange d'une redevance de mise à disposition.

6. Des pistes explorées par d'autres collectivités publiques

En Suisse d'autres voies ont été explorées par des collectivités publiques, ainsi la commune de Neuchâtel a créé un fonds de fr. 500'000.- pour subventionner les particuliers qui posent des panneaux photovoltaïques. De cette démarche, la ville postule la pose d'environ 3'300 m² de panneaux photovoltaïques qui couvriront la consommation de près de 120 ménages.

La commune de Fully a pour sa part installé elle-même des panneaux sur ses bâtiments, elle offre à la population la possibilité de participer à cette action en achetant une part solaire pour fr. 2'500.- et la rétribution pour l'énergie produite est déduite de la facture d'électricité des possesseurs de parts.

A Locle, nous avons un projet très proche de ce que Val-de-Travers a fait avec ses bâtiments communaux. Dans ce cas particulier, c'est l'entreprise VITEOS qui a financé le projet notamment au travers de son fonds d'investissement pour les énergies renouvelables, fonds alimenté par une redevance sur l'électricité vendue sur le réseau VITEOS.

A Yverdon, la Commune a pris l'initiative d'acheter un droit de superficie sur le toit d'une usine et elle invite des investisseurs privés à acheter des parts qui seront rémunérées selon les retours de la RPC fédérale ; ainsi l'investissement peut être amorti en 20 ans, mais l'énergie ainsi cédée à la Confédération pour une question de coût ne permet pas véritablement d'accéder au principe d'indépendance que demande la motion.

7. La situation à Val-de-Travers

La Commune est très attentive à l'action emblématique qu'elle peut conduire dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi chaque fois que des travaux de rénovations sont faits pour des bâtiments communaux, la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques est examinée. C'est ainsi que les deux derniers bâtiments rénovés, le collège de Longereuse et le bâtiment abritant la centrale du chauffage à distance de Couvet, ont leurs toits couverts de panneaux solaires.

Parallèlement la Commune est l'actionnaire principal de la Société Electrique du Val-de-Travers (SEVT) qui a mis en œuvre un programme d'incitation à la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi c'est environ fr. 30'000.- chaque année qui sont versés à des privés.

8. Propositions

La commune s'engage à continuer à promouvoir, dans ses propres démarches de rénovations, la pose de panneaux photovoltaïques, en utilisant les possibilités offertes par la RPC et en mettant en œuvre, chaque fois que cela est possible, des partenariats public/privé.

Le Conseil communal va poursuivre son action pour faciliter la mise en œuvre technique de projets photovoltaïques de privés, notamment par un soutien technique lors de demandes de permis de construire.

Par contre, le Conseil communal n'envisage pas d'engager de nouveaux moyens financiers pour subventionner des investissements privés dans le domaine du photovoltaïque, les fr. 30'000.- annuellement prélevés sur les bénéfices de la SEVT, l'équivalent de fr. 2,50/habitant, nous semblent pour l'heure raisonnables.

Parallèlement la possibilité de développer au sein de la SEVT des projets de couvertures photovoltaïques sur de moyennes à grandes surfaces est en cours d'étude. Dans le prolongement de ce que d'autres communes ont mis en œuvre, la possibilité d'ouvrir à des personnes privées la participation à ces investissements, dans le cadre financier fixé par la RPC, est envisagée.

Par l'acceptation du présent rapport, vous classerez la motion « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers » acceptée par votre Autorité le 13 mars 2013.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 05 mars 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat